

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 15 juillet 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 8, 9, 10 et 11 juillet 2019

2019 DDCT 53 Subventions (104 000 euros) avec 22 associations au titre de la lutte contre les discriminations.

Mme Hélène BIDARD, rapporteure.

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2511-14 ;

Vu le projet de délibération en date du 25 juin 2019 par lequel Mme La Maire de Paris propose une subvention à 22 associations, au titre de la lutte contre les discriminations ;

Vu l'avis du conseil du 10^e arrondissement en date du 24 juin 2019 ;

Vu l'avis du conseil du 12^e arrondissement en date du 24 juin 2019 ;

Vu l'avis du conseil du 18^e arrondissement en date du 24 juin 2019 ;

Vu l'avis du conseil du 19^e arrondissement en date du 25 juin 2019 ;

Vu l'avis du conseil du 20^e arrondissement en date du 25 juin 2019 ;

Sur le rapport présenté par Mme Hélène BIDARD, au nom de la 4^{ème} Commission;

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 5 000 euros est attribuée à L'Assemblée Citoyenne des Originaires de Turquie (157), pour le projet, localisé dans le 10^e arrondissement, intitulé « permanence et accompagnement lutte contre les discriminations et violences faites aux femmes CPO » (2019_05145). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer un avenant à la convention pluriannuelle signée le 25 mai 2018 correspondant au projet subventionné.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 5 000 euros est attribuée à La Chance, pour la diversité dans les médias (20951), pour le projet intitulé « préparation d'étudiants boursiers aux concours des écoles de journalisme » (2018_08862).

Article 3 : Une subvention d'un montant de 8 000 euros est attribuée à ethnoArt (19749), pour le projet intitulé « demande de subvention annuelle de fonctionnement 2019 secteur égalité/intégration/LCD » (2019_00505). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention pluriannuelle correspondant au projet subventionné.

Article 4 : Une subvention d'un montant de 5 000 euros est attribuée à l'Observatoire des inégalités (57401), pour le projet intitulé « Prix jeunesse pour l'égalité – 7e édition » (2019_00512).

Article 5 : Une subvention d'un montant de 1 000 euros est attribuée à Apertura (187531), pour le projet, localisé dans le 19e arrondissement, intitulé « Mon point de vue » (2019_00581).

Article 6 : Une subvention d'un montant de 5 000 euros est attribuée à la Fédération des Tunisiens pour une Citoyenneté des deux Rives (13890), pour le projet intitulé « Lutte contre les discriminations » (2019_00599).

Article 7 : Une subvention d'un montant de 18 000 euros est attribuée à la Ligue de l'Enseignement – Fédération départementale de Paris (17156), pour le projet, localisé dans le 12^e arrondissement, intitulé « Plan de lutte contre les discriminations du 12^e » (2019_00669). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention pluriannuelle correspondant au projet subventionné.

Article 8 : Une subvention d'un montant de 1 000 euros est attribuée à SOS Casamance (11270), pour le projet, localisé dans le 18^e arrondissement, intitulé « lutter contre les discriminations, le racisme et l'antisémitisme pour une démarche d'empowerment auprès des habitants » (2019_00767).

Article 9 : Une subvention d'un montant de 10 000 euros est attribuée à l'Association Prévention du Site de la Villette (12425), pour le projet, localisé dans le 19^e arrondissement, intitulé «Coordination du plan de lutte contre les discriminations à l'emploi du 19^e arrondissement» (2019_01263). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention pluriannuelle correspondant au projet subventionné.

Article 10 : Une subvention d'un montant de 5 000 euros est attribuée à Jaurès Pantin Petit (19485), pour le projet, localisé dans le 19^e arrondissement, intitulé « Projet d'expression artistique pluridisciplinaire pour lutter contre les discriminations » (2019_01308).

Article 11 : Une subvention d'un montant de 2 000 euros est attribuée à Enquête (75741), pour le projet intitulé « Animation d'ateliers d'éducation à la laïcité et formation des professionnels » (2019_04666).

Article 12 : Une subvention d'un montant de 6 000 euros est attribuée à Ya Fouei (184673), pour le projet intitulé « 8e festival de cinéma IL PARAÏT QU'EUX pour l'égalité et contre les discriminations » (2019_04942).

Article 13 : Une subvention d'un montant de 5 000 euros est attribuée à Multikultimédia (182860), pour le projet intitulé « D'ailleurs et d'ici 2019 » (2019_05022).

Article 14 : Une subvention d'un montant de 5 000 euros est attribuée à la Fédération nationale des associations solidaires d'action avec les Tsiganes et Gens du voyage (15955), pour le projet intitulé « Gens du voyage, une exposition multi supports pour informer et sensibiliser » (2019_05341).

Article 15 : Une subvention d'un montant de 2 000 euros est attribuée à l'Association des Tunisiens en France (13665) pour le projet, localisé dans le 10^e arrondissement, intitulé « Lutte contre les discriminations » (2019_05432).

Article 16 : Une subvention d'un montant de 5 000 euros est attribuée au Comité Actions Logement (32881), pour le projet, localisé dans le 18^e arrondissement, intitulé « Accompagner individuellement et collectivement l'accès aux droits liés au logement » (2019_05433).

Article 17 : Une subvention d'un montant de 1 000 euros est attribuée à la Compagnie Les Rêves Fous (20520), pour le projet, localisé dans le 20^e arrondissement, intitulé « Déconstruire les discriminations avec cinéma et théâtre forum » (2019_05434).

Article 18 : Une subvention d'un montant de 3 000 euros est attribuée à Le Pari's des Faubourgs (12405), pour le projet, localisé dans le 10^e arrondissement, intitulé « Discrimination culture (récits de vie, fête des lumières, semaine LCD 2019 » (2019_05435).

Article 19 : Une subvention d'un montant de 1 000 euros est attribuée à Actions Traitements (19605), pour le projet intitulé « Demande de soutien : actions traitements lutte contre les discriminations » (2019_05595).

Article 20 : Une subvention d'un montant de 2 000 euros est attribuée à Dans le Genre Égales (20928), pour le projet, localisé dans le 20^e arrondissement, intitulé « Réappropriation de l'espace public avec notre caravane, lieu d'échanges contre les discriminations » (2019_05891).

Article 21 : Une subvention d'un montant de 4 000 euros est attribuée à Zarts Prod (12665), pour le projet, localisé dans le 20^e arrondissement, intitulé « Ateliers radio itinérante : ateliers mensuels de radio pour tous » (2019_06154).

Article 22 : Une subvention d'un montant de 5 000 euros est attribuée à STAR, Science Technologie Art Recherche (12185), pour le projet intitulé « Discriminations et handicap : vaincre les préjugés en vivant des expériences inédites » (2019_07475).

Article 23 : La dépense correspondante, s'élevant à 104 000 €, est imputée sur les crédits de la Direction de la Démocratie, des Citoyen.nes et des Territoires, chapitre 933, nature 65748, destination 3410002, Lutte contre les discriminations, exercice 2019 et suivants, sous réserve de décision de financement.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO